




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111107-17292-BF-1-1_0
Date de signature : 09/11/11
Date de réception : mercredi 9 novembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRASMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.1171

Séance publique du

7 novembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : SUBVENTION ANCIENS COMBATTANTS - 2ÈME REPARTITION 2011

Le 07/11/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 octobre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Catherine SILVESTRE, M. Robert FOUQUET à M. Yannick DECARA, Mme Patricia LARNAUDIE à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Francis TAULAN, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre GALLESE, M. Henri MATAS, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gerard DELOCHE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Sécurité & Services aux Publics
Direction Services aux Publics
Service de la Réglementation & de la
Police Administrative & Protection Animale

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 07/11/11**

RAPPORTEUR : M. Gerard DELOCHE

-

Politique Publique : DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
ET COMMERCANTE**OBJET** : SUBVENTION ANCIENS COMBATTANTS - 2ÈME REPARTITION 2011 - Décision
du Conseil

Mes chers Collègues,

Diverses associations d'Anciens Combattants ont déjà bénéficié de subventions de fonctionnement de la part de la Ville, par délibération du Conseil Municipal n° 2010.592, du 23 mai 2011.

En revanche, cinq autres associations d'anciens combattants n'avaient pu encore en bénéficier cette année et le « Comité d'Entente d'Associations d'Anciens Combattants et de Patriotes du Pays d'Aix » (CEPA), sollicite le solde de sa subvention de fonctionnement.

Par ailleurs, le « l'Association des Officiers de Réserve et des Réservistes du pays d'Aix » (AORA) dont le but est de tisser des liens d'amitié, de camaraderie et de solidarité entre les officiers de réserve et les réservistes des forces armées du service de défense, de la réserve opérationnelle et de la réserve citoyenne et de défendre leurs intérêts moraux et matériels, demande une participation exceptionnelle de la part de la Ville pour l'achat de son drapeau.

Le tableau ci-annexé comporte les renseignements sur le total des subventions accordées à ces associations d'Anciens Combattants en 2008, 2009 et en 2010, le montant des subventions de fonctionnement proposées pour 2011 aux associations qui ont déposé leur demande pour la deuxième répartition ainsi que la demande de subvention exceptionnelle pour « l'Association des Officiers de Réserve et des Réservistes du pays d'Aix » (AORA).

Toutes ces demandes ont reçu un avis favorable en date du 21 septembre 2011.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER l'attribution de la deuxième répartition des subventions de fonctionnement dont la liste des bénéficiaires figure dans le tableau suivant, pour un montant total de 4 350 €.

DIRE que cette somme sera imputée sur la ligne budgétaire 92025 6574 1737 intitulée : subventions de fonctionnement « Associations Anciens Combattants », qui présente les disponibilités suffisantes.

DECIDER l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association inscrite dans le tableau ci-annexé pour un montant total de 900,00 €.

DIRE que cette somme sera imputée sur la ligne budgétaire 92025 6748 1737 intitulée : subventions exceptionnelles « Associations Anciens Combattants », qui présente les disponibilités suffisantes.

2011.1171 - SUBVENTION ANCIENS COMBATTANTS - 2ÈME REPARTITION 2011

Présents et représentés	: 51
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 09 novembre 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

SUBVENTIONS ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE							
Lignes budgétaires "Associations Anciens Combattants"			Subventions des années antérieures fonctionnement et exceptionnelles confondues			répartition des subventions 2011	Objet
N° association	N° tiers	ASSOCIATIONS	2008	2009	2010		
275	10028	Association des Mutiles et Anciens Combattants de Luynes	700	700	600	600	Subvention Fonctionnement
276	10055	Association des Mutiles et Anciens Combattants de Puyricard	700	1 200	700	1 000	Subvention Fonctionnement
383	19419	Association Républicaine des Anciens Combattants et Victimes de Guerre	200	200	200	200	Subvention Fonctionnement
1502	10314	Le Souvenir Français - Comité d'Aix	1 400	1 400	700	1 000	Subvention Fonctionnement
2604	49972	Comité d'Entente d'Associations d'Anciens Combattants et de Patriotes du Pays d'Aix CEPA	7 881	4 481	7 900	800	Solde de la Subvention Fonctionnement (3000 € déjà perçu en 2011)
3374	80618	Association des Officiers de Réserve et des Réservistes du pays d'Aix A.O.R.A.	0	0	0	750	Subvention Fonctionnement
		total				4 350	
		disponibilités 2011 subventions de fonctionnement ligne budgétaire 9 92025 6574 1737				4 350	
		solde				0	
3374	80618	Association des Officiers de Réserve et des Réservistes du pays d'Aix A.O.R.A.	0	0	0	900	Subvention exceptionnelle
		total				900	
		disponibilités 2011 subventions exceptionnelles ligne budgétaire 9 92025 6748 1737				900	
		solde				0	